

**VILLE DE MONTBELIARD  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 5 décembre 2025.

**Etaient présents :**

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints  
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHE, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

**Etaient excusés :**

Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER  
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER  
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD  
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

**Etaient absents :**

M. Olivier GOUSSET  
Mme Hélène MAITRE-HENRIET

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre GAUTHIER

**OBJET**

**19. CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN – AVENANT A LA  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 / 2027**

Cette délibération a été affichée le : 18 décembre 2025

**DELIBÉRATION N° 2025-15.12-28**

**19. CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN – AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024 / 2027**

**Monsieur Philippe TISSOT expose :**

Dans le cadre de la transition écologique accélérée, le secteur culturel s'engage activement pour intégrer des pratiques plus durables, conformément aux orientations du ministère de la Culture. À cet effet, la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) a élaboré une stratégie globale intitulée *Mieux produire, mieux diffuser*, visant à répondre aux enjeux écologiques spécifiques au secteur.

Parmi les outils mis en place, le Cadre d'Actions et de Coopération pour la Transformation Écologique (CACTÉ), conçu par le ministère de la Culture, constitue un dispositif central. Il a pour objectif d'accompagner les artistes et les professionnels de la création artistique dans l'intégration des enjeux écologiques au sein de leurs activités. Ce cadre, structurant et adaptable, propose des directives claires pour une transition écologique efficace.

Sur le plan juridique, il est précisé que toutes les structures du secteur de la création artistique ayant signé une convention de trois ans ou plus avec le ministère de la Culture doivent adhérer au CACTÉ avant le 31 décembre 2026.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) du 19, Centre Régional d'Art Contemporain (19, CRAC), couvrant la période 2024-2027 nécessite la signature d'un avenant pour les années 2026 et 2027. Cet avenant prévoit l'ajout d'un article qui soumet le 19, CRAC au respect des dispositions du CACTÉ.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2024-2027, liant le 19, CRAC à la Ville de Montbéliard et aux autres partenaires.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

**- ADOpte -**

Ont signé au registre les membres présents  
Le Maire,



*Marie-Noëlle BIGUINET*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Déposée en Sous-Préfecture le : 18 décembre 2025

---

**AVENANT N°1/ 2025  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

**19 CRAC – CENTRE D'ART CONTEMPORAIN D'INTERET NATIONAL**

**ANNÉES 2024 – 2025 – 2026 – 2027**

---

**Entre**

D'une part, le Ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Monsieur Paul MOURIER, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, et désignée sous le terme « l'État »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par son président, Monsieur Jérôme DURAIN, désignée sous le terme « la Région »,

Le Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par son président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité par le Conseil communautaire du 18 décembre 2025, désigné sous le terme « l'agglomération » ou « PMA »,

La Ville de Montbéliard, représentée par sa Maire, Madame Marie-Noëlle BIGUINET, dûment habilitée par le conseil municipal du 15 décembre 2025,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

**Et**

D'autre part, Le 19, Centre régional d'Art contemporain, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée par sa présidente Madame Liliane DANGEL, dûment mandatée,

Et désignée sous le terme « le bénéficiaire ».

Forme juridique :

N° SIRET :

19 avenue des Alliés, 25200 à Montbéliard :

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2024 à 2027 et signée le 22 avril 2024 ;

Vu le Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique (Cacté),

**Préambule**

L'accélération des crises environnementales, la confrontation aux limites planétaires et les tensions sur la disponibilité de ressources naturelles engagent nos sociétés dans des transformations écologiques profondes.

Le secteur de la création artistique doit participer à l'atténuation des impacts dictée par les stratégies nationales et le cadre réglementaire. Il doit de surcroît engager sa transformation dans le but de s'adapter aux bouleversements à venir, d'assurer sa robustesse face à des chocs et des évolutions inéluctables.

La création artistique peut également jouer un rôle dans le processus de transformation écologique global par son exemplarité et les effets de ses activités sur les territoires. Elle est aussi un puissant vecteur d'évolution des imaginaires qui guident nos comportements.

En cohérence avec le « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture » du ministère de la Culture, la direction générale de la création artistique (DGCA) met en place des premières réponses à ces enjeux dans le cadre d'une stratégie globale « Mieux produire, mieux diffuser » grâce une série d'actions opérationnelles.

Ces actions sont destinées à engager la transformation globale et concertée du secteur en accompagnant les acteurs de la création artistique dans la mise en œuvre ou la poursuite de démarches écoresponsables collectives et collaboratives, en initiant le dialogue avec la profession dans le but de construire de nouveaux modèles et en accompagnant les démarches artistiques propres à modifier nos représentations.

Le Cacté constitue un cadre à la fois structurant et souple pour généraliser et accentuer les pratiques écoresponsables des acteurs de la création artistique sur la base d'un socle commun. Il constitue également un outil de dialogue entre acteurs et partenaires financiers pour la mise en œuvre d'une stratégie partagée.

Il s'accompagne des mesures prises pour outiller et soutenir le secteur telles que la démarche « référentiel carbone » visant à connaître les émissions des structures culturelles labellisées et à accompagner leur décarbonation collective. Il va de pair avec l'impulsion de changements structurels au sein de l'écosystème de la création artistique dans un principe d'équité. Son efficacité sera renforcée s'il est appliqué de manière concertée au niveau local. Son application sera facilitée dès lors que les autres secteurs de la culture et au-delà réaliseront également leur mutation.

Le Cacté s'applique, de manière obligatoire, à toutes les structures de production, diffusion et/ou formation du secteur de la création artistique ayant signé un document de contractualisation de 3 ans ou plus avec le ministère de la Culture.

Les engagements sont dès lors intégrés au document de contractualisation (CPO ou contrat de performance) soit à l'occasion de son renouvellement, soit par avenant et, en tout état de cause, avant la fin de l'année 2026.

Il est convenu ce qui suit :

Pour les années 2026 et 2027, la convention pluriannuelle est complétée comme suit :

**6.7** Le bénéficiaire est soumis au Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique, téléchargeable sur le site du Ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/le-cadre-d-action-et-de-cooperation-pour-la-transformation-ecologique>

Il doit à ce titre mettre en œuvre l'engagement méthodologique et les 5 engagements thématiques tels que présentés dans les deux tableaux en annexe.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Dijon, le

Pour le 19, CRAC,  
La Présidente

Pour l'État  
Le Préfet de région

Liliane DANGEL

La Directrice du 19, CRAC

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté  
Le Président

Adeline LEPINE

Jérôme DURAIN

Pour le Pays de Montbéliard Agglomération  
Le Président

Pour la Ville de Montbéliard  
La Maire

Charles DEMOUGE

Marie-Noëlle BIGUINET

## Engagement Méthodologique

	Axes de transformation	Enjeux/Chantier	Thématiques / Leviers (CACTE)	Détail de l'action envisagée	Objectif de l'action	Priorité / Echéance	Suivi de l'action	Responsable de l'action	Parties prenantes concernées (internes et externes)	Moyens nécessaires	Indicateur de réussite de l'action	Liens vers les indicateurs d'actions ou actions mises en place
	Réduction impacts environnementaux	Mobilités durables des publics et usagers	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	1. réaliser plusieurs fois par an des études de mobilité des publics	mise en place d'une étude pour fixer ensuite des objectifs	fin 2025/Début 2026					› Part des publics qui ont fait l'objet d'une enquête	
	Réduction impacts environnementaux	Mobilités durables des publics et usagers	B. Agir sur la demande de transports publics	1. Prioriser la venue de publics de proximité (communication, médiation) 2. Décentraliser la programmation et les actions culturelles par des projets artistiques et de médiation hors-les-murs	augmenter la part des projets hors les murs et actions d'aller vers.	2026/2027					› Nbre de projets hors-les-murs › Part des publics de proximité	
	Réduction impacts environnementaux	Mobilités durables des publics et usagers	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	1. Installer des parking ou garages à vélo et trottinette sécurisés 2. Proposer des services adaptés (vestiaires, branchements électriques, points d'eau...)	Poursuivre les efforts réalisés suite à l'installation des parklets à vélo et dans le cadre de la rénovation du parvis	2026/2027					› Répartition modale des transports des publics › % des publics empruntant les transports bas carbone › Nbre d'emplacements vélo	
	Réduction impacts environnementaux	Mobilités durables des publics et usagers	D. Optimiser les taux d'occupation des véhicules	1. pour les vernissages et événements: créer des services pour faciliter le covoiturage entre les visiteur.euses (plateforme, accompagnement...) + le communiquer sur les supports de communication	mise en place d'un dispositif	2026/2027					› Taux d'occupation des véhicules	
	Réduction impacts environnementaux	Mobilités durables des publics et usagers	E. Développer des actions d'information et de sensibilisation aux mobilités durables	1. Encourager la marche à pied et le vélo en les valorisant dans la communication (ex. indiquer le temps de marche, informer sur les équipements et services pour les cyclistes) 2. Valoriser et communiquer sur l'accessibilité bas-carbone du lieu et sur les résultats en terme d'émissions de GES	Poursuivre nos efforts de communication en la matière	2026/2027					› Nbre de supports invitant à une mobilité bas carbone › Informations sur le site web	
	Réduction impacts environnementaux	Circulation des professionnels et des œuvres	A. Déployer une stratégie de mobilité durable	1. Réaliser une étude de mobilité des professionnels et des œuvres 2. prendre en charge différenciée des frais de transport 3. sensibiliser son équipe, les artistes, les équipes artistiques et intervenants aux mobilités décarbonnées 4. prendre en compte dans les choix de programmation des enjeux de mobilité	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027					› Taux de réduction des émissions de CO2 du transport des artistes › Émissions de GES des transports › Taux de répartition modale du transport de l'équipe et des artistes"	
	Réduction impacts environnementaux	Circulation des professionnels et des œuvres	B. Réduire les besoins de transport	1. Optimiser l'itinéraire du convoiement d'œuvres pour minimiser la longueur totale du voyage 2. Eviter les transports à vide 3. réduire la taille des œuvres déplacées 4. éviter le morcellement des temps de résidence dans le temps et l'espace 5. favoriser les choix curatoriaux qui limitent le nombre d'œuvres lointaines et optimisent les points de collecte 6. déployer le télétravail pour les employés des structures	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027					› Nombre de jours télé-travaillés › Nombres d'artistes accueillis dans le cadre d'un projet mutualisé › Temps de présence moyen des artistes › Taux de monteur.rices résidant dans un périmètre de 20 km › Taux de remplissage des camions	
	Réduction impacts environnementaux	Circulation des professionnels et des œuvres	C. Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés	Privilégier le train à l'avion, les transports en commun à la voiture et le covoiturage à la voiture individuelle - constituer une flotte de vélo ou achat de tripoteur - Limitation des déplacements qui nécessitent de prendre l'avion - Co-voiturage systématique dans le cadre des événements hors-les-murs - Co-voiturage dans le cadre des déplacements professionnels	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027					› Nombre de vélo de fonction › Nombre de covoiturages dans l'année	
	Réduction impacts environnementaux	Circulation des professionnels et des œuvres	D. Optimiser les taux d'occupation des véhicules et réduire la distance parcourues par les œuvres	1. Favoriser les groupages d'œuvres depuis des points de collecte 2. Optimiser les transports pour éviter les transports à vide 3. Regrouper les transports d'œuvres venant d'une même provenance et repartant vers la même destination 4. Proposer du co-camionnage ou de la mutualisation de frets avec d'autres musées et centres d'art de la ville	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027					› Émissions de GES des transports > taux de remplissage des camions	
	Réduction impacts environnementaux Enjeux organisationnels	Eco-production des projets	A. Engager une démarche collective pour mettre en place le principe de l'éco-conception tout au long du cycle de vie d'une production	1. associer les parties prenantes et les compétences techniques et organisationnelles (artistes, commissaires, scénographes, monteur.rices, prestataires etc.) nécessaires à la production d'un projet dès sa phase de conception pour anticiper collectivement les besoins, les responsabilités, les pistes d'amélioration et les impacts 2. contractualiser avec les parties prenantes des engagements à réduire les impacts aux différentes étapes de la production en insérant des clauses environnementales 3. mettre en place un suivi des données à toutes les étapes de la production pour évaluer les indicateurs clés (quantités de ressources utilisées et de déchets produits, distances parcourues, taux de réemploi des matériaux et équipements) 5. participer à des réseaux et groupes de travail entre pairs qui favorisent la veille, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation de ressources et d'équipements 6. valoriser et partager auprès des publics les efforts et actions mises en place 7. sensibiliser ou former les équipes à l'éco-production	Poursuivre nos efforts en la matière ou à mettre en place comme dans le cas de la contractualisation ou des outils d'évaluation	2026/2027					› Nombre de contrats de production incluant des clauses environnementales : artistes et commissaires › Part des projets éco-conçus › Part des achats faits en réemploi ou par des dispositifs mutualisés › Part du matériel prêté ou emprunté	

	Réduction impacts environnementaux	<b>Eco-production des projets</b>	B. Réduire les besoins de matières premières, de matériaux pétro-sourcés et la production de déchets	1. définir des critères d'achats responsables (norme ISO 20400, labels environnementaux...) 2. privilégier une moindre consommation de matériaux 3. choisir des matériaux naturels, locaux, renouvelables, recyclables, non toxiques et non impactants 4. récupérer la matière première d'une production antérieure 5. faire un inventaire du matériel en stock et organiser la gestion du stock pour favoriser le réemploi et le partager avec les artistes et les institutions partenaires 6. bannir l'usage du placo-plâtre, du médium et de la moquette 7. allonger la durée de vie des constructions scénographiques sur plusieurs expositions	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Part de projets incluant le réemploi › Part d'achat de matériaux durables	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Eco-production des projets</b>	C. Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage	1. organiser dès la conception la fin de vie du projet qui respecte les principes de l'économie circulaire et tend vers le zéro déchet par le réemploi en interne, le don, le partage auprès d'autres organisations, et le recyclage en dernier choix 2. choisir des pièces aisément réparables ou remplaçables 3. prévoir des pièces standardisées, susceptibles d'être réutilisées telles quelles lors d'une prochaine production 4. prévoir des systèmes d'assemblage et désassemblage permettant la séparabilité des matériaux et donc le réemploi et l'optimisation du transport et du stockage 5. identifier les matériaux, mobiliers, constructions, équipements, costumes qui peuvent faire l'objet d'une mutualisation ou d'une réutilisation 6. interroger les fournisseurs sur une reprise possible de son matériel 7. anticiper le transport, le stockage et la maintenance dans un lieu proche et dans de bonnes conditions 8. privilégier la seconde main et les objets reconditionnés dans les achats 9. chercher les filières de traitement les plus appropriées 10. assurer le recyclage des matériaux qui ne peuvent être réutilisés 11. intégrer un réseau local de "circularisation des ressources"	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Part des projets dont la fin de vie a été anticipée › Nombre d'éléments de scénographie pouvant être destinés au réemploi › Nombre d'expositions réalisées avec une même scénographie	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Communication, Médiation, Editions</b>	A. Définir une démarche de communication, de médiation et d'édition responsable	1. évaluer quantitativement et qualitativement les actions de communication, de médiation et d'édition (ex. taux de perte, efficacité du support, améliorer le ciblage de la diffusion) 2. mettre en place une stratégie de communication responsable 3. former les équipes à des pratiques responsables 4. réduire les quantités d'outil (ex. limiter les impressions, limiter les produits dérivés, développer les relations directes au public, mobiliser les relais...) 5. choisir des prestataires répondant à des critères environnementaux (ex. imprimeurs labellisés...) et approfondir avec eux les démarches éco-responsables	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Poids total du papier › Part des équipes formées	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Communication, Médiation, Editions</b>	B. Imprimer et diffuser de manière responsable les supports	1. faire le choix d'imprimeurs labellisés et organiser le dialogue avec lui sur les choix techniques d'impression, du papier et des encres 2. optimiser le format et les choix graphiques (choix graphiques économies, non recours aux produits polluants, choix de formats standards (A3, A4, A5), grammage du papier...) 3. faire des choix techniques éco-responsables (ex. limiter les emballages, matériaux recyclés et recyclables, proscrire les vernis, encres métalliques, colles toxiques, matières plastiques) 4. améliorer le ciblage et le tirage de la diffusion des éditions et des outils de communication 5. supprimer les goodies	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Nombre d'exemplaires de supports de communication papier › Part de la liste de diffusion recevant des supports papier	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Communication, Médiation, Editions</b>	C. Engager une stratégie de communication numérique responsable	1. évaluer l'empreinte environnementale des outils numériques 2. rédiger un plan d'action numérique responsable 3. former les équipes en charge de la communication à des pratiques numériques responsables 4. développer des outils de communication éco-conçus 5. réduire le poids des contenus numériques (ex. format compressé ou basse résolution) et supprimer les contenus qui ne sont plus d'actualité 6. opter pour un usage le plus raisonnable possible des actions de communication numériques (posts sur les réseaux sociaux, diffusion de vidéos) 7. choisir des prestataires répondant à des critères environnementaux (ex. GreenIT) et engager le dialogue pour développer la démarche	Respecter une éthique aussi dans notre communication numérique, traduction sur le web de notre travail de terrain.	2028						Du temps et de la formation, peut être plus que pour d'autres sujets › Durée totale des vidéos publiées › Résolution maximale des vidéos publiées › Eco-index du site Internet	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Communication, Médiation, Editions</b>	D. Gérer le réemploi et la fin de vie des supports de communication	1. organiser la récupération et le réemploi des supports de communication et de médiation diffusés sur les sites 2. organiser la récupération du papier par une entreprise spécialisée 3. suivre les quantités de papier valorisées sur plusieurs expositions 4. organiser le réemploi des bâches et kakémonos pour d'autres usages 5. privilégier des supports de signalétique réutilisables d'une année sur l'autre pour les événements (pas de date, stockable) 6. utiliser une signalétique éphémère sans plastique (peinture à l'eau éco-labelisée, pochoir, papier dos bleu)	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Part des supports réutilisés › Poids total du papier collecté	
	Réduction impacts environnementaux	<b>Communication, Médiation, Editions</b>	E. Communiquer sur sa démarche éco-responsable	1. communiquer sur l'éco-conception des outils de communication auprès des ses pairs, de ses fournisseurs et des équipes 2. communiquer de façon sincère et transparente sur les initiatives significatives prises par la structure en termes de transition écologique 3. utiliser les supports de communication pour sensibiliser les publics aux éco-gestes (ex. "Jeter au tri" sur les brochures)	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						› Nombre de documents faisant état de la démarche de transition	

	Réduction impacts environnementaux	Communication, Médiation, Editions	Mettre en place une stratégie pour la médiation et les ateliers pédagogique	1. mener une réflexion sur la durée de vie des projets de médiation et de leur matériel 2. limiter la plastification des supports à ceux qui sont le plus manipulés, privilégier des supports plastiques réutilisables (classeurs lutins) 3. privilégier des fournitures sans plastique et limiter l'usage des feutres jetables 4. privilégier le réemploi de matériaux existants pour les ateliers	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027							
	Réduction impacts environnementaux	Alimentation	Organiser la transition vers une alimentation durable	> respecter les réglementations en vigueur : loi Egalim sur l'alimentation durable et de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire > informer et sensibiliser les membres de l'équipe, les artistes, les publics > définir une charte des achats responsables > identifier les producteurs et fournisseurs locaux > engager des partenariats avec le secteur de l'agriculture et de l'alimentation responsable	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						> nombre de producteurs locaux par an	
	Réduction impacts environnementaux	Alimentation	Favoriser les protéines végétales	> proposer systématiquement une alternative végétarienne ou végétalienne équilibrée en cas de choix multiples > réduire la part des produits carnés dans l'alimentation proposée	Fait	depuis 2024						> Part des repas végétariens ou végétaliens	
	Réduction impacts environnementaux	Alimentation	Intégrer les critères environnementaux dans le choix des produits et des prestataires	> privilégier les produits locaux, de saison, bio ou issus du commerce équitable > travailler sur la compréhension des terroirs et refuser les produits inadaptés au territoire	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						> Part de produits bio en valeur d'achat(€) > Part de produits durable en valeur d'achat (€) > Part des prestataires répondant à des critères éco-responsables	
	Réduction impacts environnementaux	Alimentation	Éviter le gaspillage alimentaire	> adapter les quantités pour réduire le gaspillage > proposer des portions adaptées > organiser le don des produits alimentaires non-consommés dans le respect de la chaîne du froid > privilégier les produits moins périssables > sensibiliser les restaurateurs à la gestion de la quantité de nourriture > supprimer les portions individuelles au profit de buffets communs	Poursuivre nos efforts en la matière	2026/2027						> kg de denrées gaspillées > Valeur monétaire de denrées gaspillées > Taux de réduction du gaspillage alimentaire	